



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 14 septembre 2023



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

~~Jean-Claude TREMINTIN~~

~~Virginie RECHAIN~~

Diane MICHOUDET

~~Nicolas PUJOL~~

~~Rafael MAYCHMAZ~~

~~Irène DOUTSAS~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

~~Xavier CROSNIER-LECONTE~~ (décédé, remplacement en cours)

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

~~Alain RAVAILLER~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Jean-Claude TREMINTIN à Diane MICHOUDET

Alain RAVAILLER à Gisèle THOMAS

Nicolas PUJOL à Mireille GUEZENEC

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, directrice générale des services

Alexandra KIKKINE, cadre au sein du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2022	4
D. DELIBERATIONS	5
1. Signature de contrats et conventions	5
2. Aide Sociale Légale	6
3. Aide Sociale Extra-légale	7
E. QUESTIONS DIVERSES	7



Avant de passer aux questions du Conseil d'administration du CCAS de ce jour, **Jean-Christophe PIERSON** rend hommage à **Xavier CROSNIER-LECONTE**, administrateur du CCAS, décédé cet été, et demande une minute de silence à sa mémoire.

A. DELIBERATION :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 66 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Alexandra KIKKINE, cadre au sein du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 20 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

C. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2022

Ce document a été remis avant la séance aux membres du Conseil d'administration.

Jean-Christophe PIERSON souhaite toutefois partager quelques points saillants du document avec les membres du Conseil d'administration :

- Page 7 : Baisse de 10% du nombre de personnes reçues par le SST8 avec une prépondérance de personnes seules. Il rappelle qu'un des axes de l'ABS était la lutte contre l'isolement, axe qui se vérifie dans les caractéristiques des personnes reçues au SST8 en 2022.
- Page 8 : la protection des majeurs vulnérables, et la parentalité, protection de l'enfance sont 2 axes en forte augmentation par rapport à 2021.
- Page 9 : **Jean-Christophe PIERSON** se félicite de la simplification des démarches d'accès au FLS ce qui se voit dans les chiffres avec la forte augmentation en 2022 du nombre de mesures (61 en 2022 contre 31 en 2021).
- Page 10 : **Jean-Christophe PIERSON** s'inquiète du fait qu'il y a eu cette année une augmentation significative du nombre de bénéficiaires du RSA (+24%) alors que ce chiffre avait été stable pendant les 10 dernières années. Il conviendra d'examiner ce point avec attention sur le bilan social 2023 pour savoir s'il s'agit d'une vraie tendance sur le territoire même.
- Page 13 : **Jean-Christophe PIERSON** constate une nette augmentation des bénéficiaires de l'APA en établissement.
- Page 20 : **Jean-Christophe PIERSON** et **Mireille GUEZENEC** informent les membres du Conseil d'administration que la distribution de colis de Noël aux Seniors en Mairie ayant connu un franc succès en 2022, sera renouvelée en 2023.
- Page 23 : sur l'axe du groupe « isolement » de l'ABS, **Jean-Christophe PIERSON** regrette que le partenariat avec Ensemble2Génération ne prenne pas plus d'essor avec la présence de 2 binômes sur la ville en 2022, même s'ils ont été présents au Forum des Associations du week-end dernier et se sont présentés à différentes associations ayant un public essentiellement seniors afin de recruter de nouveaux seniors-hôtes.
- Page 36 : **Mireille GUEZENEC** précise que certaines activités de l'Espace d'animation des Coteaux ont un nombre de participants limités ce qui explique certains chiffres d'accueil bas.
- Page 39 : **Jean-Christophe PIERSON** se félicite de retrouver un niveau d'activité à l'Espace d'animation des Coteaux similaire à celui d'avant le Covid.



- Page 41 : **Mireille GUEZENEC** informe l'assemblée que le partenariat a été lancé cette année sur les 2 résidences seniors Arpavie avec l'accueil de 2 jeunes étudiants cette année :
 - aux Heures Claires avec l'accueil d'un étudiant en 4^{ème} année de médecine depuis quelques jours qui en échange d'un hébergement à prix moindre s'engage à 15h d'animations / mois sur la structure
 - aux Jours Heureux, le jeune étudiant devrait bientôt arriver selon le même type de modalités.
- Page 47 : A propos de l'activité du CLIC Gerico, **Jean-Christophe PIERSON** souligne par rapport aux autres villes d'intervention du CLIC que St-Cloud est la seule ville qui voit son nombre de seniors suivis baisser. Il rappelle que dans l'ABS, la tendance de la part des plus de 80 ans n'allait pas croître significativement dans les années à venir.
- Page 50 : **Jean-Christophe PIERSON** note une forte augmentation du nombre d'entretien effectué par le CLIC-Gerico. **Mireille GUEZENEC** explique le phénomène par le fait que le CLIC a déménagé dans des locaux plus accueillants et plus faciles d'accès.
- Page 53 : Sur la Maison de l'Amitié, **Catherine PERRAUDEAU** informe les membres du Conseil d'administration du grand succès de la nouvelle Maison de l'Amitié avec des rendez-vous avec l'AS programmés pour les 2 prochains mois. **Vincent NOEL** regrette ce temps d'attente qui peut être préjudiciable pour les personnes en difficultés. **Claude BOGACZ** rebondit en expliquant qu'il s'arrange avec Mme TOURON s'il y a besoin de dépannage alimentaire avant d'être reçu par elle, la seule condition est d'avoir un rendez-vous programmé. **Catherine PERRAUDEAU** fait également part de difficultés face à des situations agressives.
- Page 62 : sur l'association Aides et Soins 92 Centre-SAD, **Mireille GUEZENEC** et **Jean-Christophe PIERSON** regrettent la baisse d'activité en 2022 alors que cette association présente de gros avantages par rapport aux prestataires privés. En effet, la baisse semble s'expliquer par une présence accrue de prestataires privés mais cette association s'occupe de la partie administrative ce que ne font pas les autres prestataires. **Mireille GUEZENEC** souhaiterait qu'une nouvelle communication sous forme d'article dans le magazine de la ville soit faite. **Jean-Christophe PIERSON** va remonter cette demande.
- Page 66 : **Claude BOGACZ** explique l'augmentation toujours importante de son activité par la présence des Ukrainiens. Il regrette cette année la fermeture pour 3 semaines des Restos du Cœur au mois d'août qui les a mis en difficultés de logistique puisque le public s'est rabattu sur l'association, les besoins ne s'arrêtant pas en été.
- Page 69 : **Jean-Christophe PIERSON** relève des actions de médiation de l'APAJ en forte hausse.

D. DELIBERATIONS

1. Signature contrats et conventions

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N°67 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer le devis et les Conditions Générales de Vente établis par la SARL « Autocars FH Tourisme », relatifs à la location de 3 cars pour la sortie du mardi 19 décembre 2023.

Le coût de la prestation s'élèvera à 2205,78 € et sera payé sur présentation de la facture après la prestation.

La délibération est adoptée par 9 voix « pour » et 3 abstentions (Mireille GUEZENEC / Nicolas PUJOL représenté par Mireille GUEZENEC / Vincent NOEL).

Vincent NOEL et **Mireille GUEZENEC** trouvent le coût des cars exorbitant au regard du coût modique du spectacle

- **Jean-Christophe PIERSON** répond que le coût présenté est celui du prestataire le moins cher et que de toute façon le coût de location d'un car est relativement élevé en raison des contraintes sur les loueurs. Il rappelle aux membres du CA du CCAS que ce coût est de toute façon temporaire puisque l'année prochaine, le spectacle pourra à nouveau avoir lieu aux 3 Pierrots.



N°68 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention tripartite « SOGERES, Ville, CCAS » d'occupation de la salle et de l'office de l'école du centre, dans le cadre du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 9 décembre 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°69 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer avec la Croix-Rouge Française représentée par Madame Frédérique SIDOIS, une convention relative à la participation de la Croix-Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours pour le Repas de l'Amitié offert aux seniors de Saint-Cloud, qui se déroulera samedi 9 décembre 2023 au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mireille GUEZENEK souhaite que la Ville fasse un don à la Croix-Rouge qui sera présent gratuitement pendant tout l'évènement.

- Claude BOGACZ répond que la Ville met déjà gratuitement à disposition une camionnette pour aller chercher les denrées distribuées.

Mireille GUEZENEK regrette également le gâchis alimentaire de cet évènement.

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que les contraintes sanitaires sont trop grandes pour la redistribution de ce type de produits

N°70 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer la convention correspondant aux séances de l'atelier « En Avant La Musique (EALM) » proposé pour le second semestre 2023 par la société « MOVADOM », 7 Cité Michelin – 95240 CORMEILLES EN PARISIS, représentée par Madame Gwendoline COTREZ, Présidente.

Cette prestation, répartie au cours du second semestre 2023 en 5 séances collectives (4 séances d'une heure, 1 séance d'une heure trente) pour un groupe de 10 participants minimum, est financée par la Conférence des Financeurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°71 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec le Musée de la Poste, 34 boulevard de Vaugirard, 75015 PARIS, représenté par Madame Anne NICOLAS, Directrice du Musée, dans le cadre de la semaine bleue, pour une prestation qui sera organisée le mercredi 11 octobre 2023 de 14h30 à 16h à l'Accueil de loisirs Saint-Exupéry – 62 avenue Bernard Palissy.

Le coût de cette prestation s'élèvera à 160,00 € TTC (CENT SOIXANTE EUROS TTC) payés sur présentation de facture après la prestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 72: prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité



N° 73 : prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 74: prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Etablissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 75 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Foyer d'Accueil Médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 76 : secours financier de 1 210,91 € pour régler des frais de cantine et d'ALSH.

La délibération est adoptée par 10 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (Mireille GUEZENEK et Nicolas PUJOL représenté par Mireille GUEZENEK)

N° 77 : secours financier de 790,00 € pour régler des frais de loyer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

E. QUESTIONS DIVERSES

Vincent NOEL regrette qu'il n'y ait pas plus de remontées des cas signalés par les associations, par le SST8.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40

Les dates des prochains conseils d'administration sont fixées comme suit :

- **jeudi 12 octobre 2023**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **mardi 14 novembre 2023**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **mardi 12 décembre 2023**, salle des Conseillers, à 18 heures